

Initiatives ministérielles

ment s'apprête à proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale au mois de janvier 1995.

Les quatre règlements essentiels à sa mise en oeuvre ont été publiés dans la Partie II de *La Gazette du Canada* le 19 octobre dernier. Il est essentiel de compléter l'examen de ces amendements dans les plus brefs délais. Si ces amendements étaient mis en vigueur peu après la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, tous les Canadiens y gagneraient.

[Traduction]

L'environnement n'a pas de frontières. C'est une question de justice et de bon sens. Il s'agit d'établir une société durable pour notre bien à tous et celui des générations futures.

Je ne peux pas m'empêcher de trouver étrange que le porte-parole du Bloc québécois parle d'...

[Français]

... une mise en tutelle de la province de Québec. Elle a aussi dit qu'il y a eu des changements radicaux depuis le dépôt de la loi, par le leader de l'opposition actuel, il y a quelques années. Pourtant, ce qui m'étonne, depuis la déclaration de la ministre de l'Environnement sur la proclamation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, s'il y avait vraiment une mise en tutelle, s'il y avait vraiment la catastrophe juridique dont la députée a parlé, c'est comment il se fait que le Bloc québécois n'ait posé aucune question à la Chambre à ce sujet? Il y a eu des questions sur toutes sortes de choses. Il y a eu des questions sans fin sur le tabac, mais l'environnement, ça n'a pas l'air aussi important.

• (1600)

En fait, une décision qui est dite soi-disant aussi importante qu'une mise en tutelle de la province n'a pas eu droit à une seule question. En fait, le leader de l'opposition lui-même a eu toutes les chances, ainsi que la critique, de faire toutes les déclarations possibles, et il n'y a pas eu une seule déclaration à ce sujet, excepté deux déclarations, une juste avant l'élection de 1993 et une autre le 13 octobre 1994 à *The Gazette*, disant qu'il était satisfait de la loi et qu'il n'y avait aucun problème de querelles de clocher entre lui et M. Parizeau sur ce sujet, parce qu'il approuvait la loi et il pensait que c'était une bonne loi.

Il faut mettre nos querelles de clocher de côté, réaliser que l'environnement est beaucoup plus grand que nous tous, qu'il faut travailler en accord, en coopération, avec une résolution de coopérer ensemble. C'est cela que nous voulons faire, de ce côté de la Chambre, en présentant ces amendements, être coopératifs, être positifs et construire des choses pour nous-mêmes et les générations à venir.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai une question à adresser au député de Lachine—Lac-Saint-Louis qui va être très brève. Je ne vais pas prendre les dix minutes, je vais lui laisser le temps de nous répondre. Comme il l'a dit dans nos discours précédemment, le député de Lachine—

Lac-Saint-Louis était ministre de l'Environnement, il y a un temps, au gouvernement du Québec.

Je voudrais lui demander qu'il nous explique de façon claire et rigoureuse comment il explique sa position aujourd'hui d'appui à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, alors que son ancien gouvernement, par l'ancien ministre de l'Environnement, M. Paradis, si on peut le nommer ici, en cette Chambre, a réussi à faire voter à l'Assemblée nationale, par un vote unanime et non pas seulement souverainiste, non pas seulement partisan, mais plutôt un vote unanime, comme quoi le Québec, le gouvernement libéral du Québec du moment, son ancien gouvernement, refusait toute intrusion du fédéral au niveau de l'évaluation environnementale?

Je crois que l'ancien ministre de l'Environnement pourrait facilement nous expliquer le changement de position entre ces deux gouvernements, Québec et Ottawa.

M. Lincoln: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre pour M. Paradis, mais tout ce que je peux dire c'est que lorsque j'étais ministre de l'Environnement au Québec, j'avais nommé un sous-ministre adjoint, M. Divay, qui a travaillé activement avec le gouvernement fédéral, pour chercher le genre d'accord administratif qui, aujourd'hui, a été signé entre l'Alberta et le gouvernement fédéral.

En fait, je pourrais citer plusieurs cas de travail conjoint qui a été fait de la façon la plus active possible. Dans le cas de Sainte-Marguerite, dans le cas du canal de Lachine, qui est un cas présent, aujourd'hui, où des panels conjoints se sont établis entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. En fait, je référerai le député de Terrebonne à une déclaration faite tout récemment au journal *The Gazette* à Montréal, par le leader de l'opposition—malheureusement, je ne peux pas retrouver ma citation, mais en tout cas, elle est officielle, complètement connue et je serais très heureux de l'envoyer au député de Terrebonne—où le leader de l'opposition critique M. Paradis pour être sorti de ses gonds.

Il dit dans *The Gazette*: «Je ne sais pas pourquoi M. Paradis s'est tellement excité, parce que c'est une très bonne loi, cette loi.» Alors, peut-être que le député de Terrebonne devrait parler à son chef et lui demander pourquoi son chef a trouvé que M. Paradis était trop sorti de ses gonds lorsqu'il est intervenu sur le projet de loi C-13. Il y avait plusieurs citations du chef de l'opposition. Je cite sa déclaration à M. Jean-François Lisée, le 21 octobre 1993. M. Jean-François Lisée lui demande: «Qu'est-ce qui va arriver? Allez-vous vous opposer à Jacques Parizeau s'il prend le pouvoir dans quelques mois?», en parlant de la loi C-13, la même loi dont nous parlons aujourd'hui et il répond, juste avant l'élection, quelques jours avant: «Mais non, M. Parizeau va aussi respecter la loi. Le P.Q. a accepté la position.»

Mais plus tard, tout récemment, il y a quelques jours de cela, il répète que la loi a son bien-fondé, qu'il ne voit pas dedans de querelle de juridiction fédérale et provinciale et qu'il y a une façon de s'entendre, si on en arrive à des accords. C'est cela que nous voulons faire, c'est ce que j'ai cherché à faire comme ministre de l'Environnement du Québec. Pour ma part, l'envi-